



## **Communiqué de presse**

### **Violence domestique**

#### **1. Evaluation « Cinq années de loi sur la violence domestique » au Luxembourg**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2003, la loi contre la violence domestique est entrée en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. La loi permet l'expulsion du domicile de la personne violente pour une durée de dix jours et de concrétiser ainsi le principe « Celui qui est violent doit quitter le domicile ».

L'évaluation dresse le bilan quantitatif et qualitatif, d'un point de vue externe, des cinq années d'existence de la loi sur la violence domestique ainsi que des modifications du système d'assistance aux personnes concernées.

Madame Beate Stoff du Büro Plan B de Osburg (Allemagne) a présenté en présence de Madame Françoise Hetto-Gaasch, Ministre de l'Égalité des chances, les résultats de l'analyse.

- Sur l'ensemble des cinq années, les institutions impliquées enregistrent une tendance à la hausse du nombre de cas de violence domestique. Ceci concerne non seulement le nombre d'interventions et d'expulsions effectuées par les forces de police, mais également le nombre de recours aux différentes offres d'assistance et de consultation destinées aux victimes (principalement des femmes), aux enfants et adolescents concernés ainsi qu'aux auteur-e-s.
- La violence domestique concerne dans la majorité des cas de la violence exercée par des hommes envers les femmes dans des mariages et les partenariats hétérosexuels. 88% des victimes sont des femmes, 15 % des auteurs sont des femmes.
- La violence domestique est présente dans toutes les tranches d'âge. Les délits de violence domestique concernent majoritairement la tranche d'âge des 31-50 ans.
- De même, la violence domestique est présente dans toutes les couches de la population, toutefois les cas enregistrés montrent un taux comparativement plus élevé pour les personnes avec un passé d'immigration.
- Les couches sociales moyennes et inférieures sont surreprésentées.
- Les délits sont constatés dans toutes les régions du pays, mais il existe toutefois un écart entre les régions urbaines et les régions rurales.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et le 31 décembre 2008, la police a enregistré un total de 2.079 interventions pour violence domestique, ce qui représente une moyenne de 34 interventions par mois. Ainsi, 2.673 délits ont été enregistrés concernant 1.858 victimes et 2.253 auteur-e-s. En moyenne 1,3 délit par intervention ou 1,4 délit par victime ont été répertoriés.

Les coups et blessures sans arrêt de travail représentent presque la moitié des délits, d'autres délits d'atteinte à la personne, tels que des menaces contre des personnes ou des propriétés, se produisent également assez souvent. Au total, 1 002 expulsions du domicile ont été prononcées (taux d'expulsion de 48,2%), c'est-à-dire environ 16 par mois.

La part de délits concernant la « violence domestique » (parmi tous les délits de « violence contre la personne ») enregistrés dans les statistiques de la police sous la rubrique de tous les délits de « violence contre la personne » est passée de 8,5% en 2004 à 12,8% en 2008.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et le 31 décembre 2008, le service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD) a recensé un total de 994 consultations. En moyenne, 16 nouveaux cas par mois ont été déclarés au service qui les a traités en conséquence. Depuis 2004, la tendance est à la hausse. Des expulsions répétées du domicile ont été consignées pour 4% de la totalité des consultations (42 sur 994).

Le centre de consultation et d'aide aux auteurs de violence « Riicht Eraus », placé sous la responsabilité du Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle a.s.b.l., existe depuis 2004. D'avril 2004 à décembre 2008, ce centre a conseillé au total 239 auteur-e-s (165 nouveaux clients / clientes), dont huit femmes (4,8%).

L'évaluation peut être téléchargé sur le site internet du Ministère de l'Egalité des chances :  
<http://www.mega.public.lu/>

## **2. Formation sur le thème de la violence domestique**

Dans le but de répondre au besoin de formation en matière de violence domestique, une dizaine de professionnelles de l'asbl « Femmes en Détresse », de la Fondation Maison de la Porte Ouverte et de la Fondation Pro Familia, se sont spécialisées en tant que formatrices en matière de violence domestique.

Les formations offertes permettent aux participant-e-s d'acquérir les compétences nécessaires au dépistage des victimes et de développer les attitudes et comportements appropriés dans leurs interventions. Un syllabus de formation a été élaboré à cette occasion.

Au cas où vous êtes intéressé-e-s à obtenir des formations, veuillez contacter :

**Femmes en Détresse a.s.b.l** , Madame Joëlle Schranck

Tel : 40 73 35

E- mail : [organisation@fed.lu](mailto:organisation@fed.lu)

[www.fed.lu](http://www.fed.lu)

**Fondation Maison de la Porte Ouverte** , Madame Myriam Mersch-Zimmer

Tel : 40 60 01-1

Fax : 40 97 79

E-mail : [fmpo@fmpo.lu](mailto:fmpo@fmpo.lu)

[www.fmpo.lu](http://www.fmpo.lu)

**Fondation Pro Familia**, Madame Pierrette Meisch

Tel : 51 72 72

E-mail : [info@profamilia.lu](mailto:info@profamilia.lu)

[www.profamilia.lu](http://www.profamilia.lu)

